

Registre des délibérations du
Conseil Municipal de NOUAINVILLE
Séance du 19 décembre 2019

L'An deux mil dix-neuf
et le dix-neuf du mois de décembre à 18h00,

Date de convocation

13/12/2019

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence
de Monsieur Daniel LEBOYER,

Présents : M. BAUDRY Jean-Marc, M. LEBOYER Daniel, Mme MAUROUARD Pascale, Mme GAIN Maryvonne,
M. BONISSENT Marc, Mme PORTIER Isabelle. Mme JOLITON Christine, Mme LABOULBÈNE Lydie, M.
DIGUET Christian.

Absents : M. MARTI-FULLANA Bernard, Mme LEGRAND Christine

Secrétaire de séance : Mme PORTIER Isabelle.

Le compte rendu de la séance du 5 novembre 2019 est approuvé à la majorité des membres présents.

1 - Subvention pour Equipement des territoires Ruraux (Délibération N° 2019-30)

Afin de financer les travaux de rénovation de l'éclairage public résidence Hérout et au lotissement le Bel Hamelin ainsi que l'installation d'horloges de commande sur l'ensemble de la commune et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la faisabilité et le coût des travaux pour un montant estimé à 15 395,00 € H.T.
- Approuve le plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2020
- Inscrit les crédits suffisants au budget communal
- Autorise Le Maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la préfecture ou de la sous-préfecture.

2 - Demande de fonds de concours (Délibération N° 2019-31)

Afin de financer les travaux de rénovation de l'éclairage public résidence Hérout et au lotissement le Bel Hamelin ainsi que l'installation d'horloges de commande sur l'ensemble de la commune et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la faisabilité et le coût des travaux pour un montant estimé à 15 395,00 € H.T.
- Approuve le plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Cotentin en vue de participer au financement des travaux au titre du Fonds de concours 2020.
- Inscrit les crédits suffisants au budget communal
- Autorise Le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Le Conseil Municipal	Signatures
Le Maire, BAUDRY Jean-Marc	
Mme MAUROUARD Pascale	
Mme PORTIER Isabelle	
Mme LEGRAND Christine	Absente
Mme JOLITON Christine	
Mme GAIN Maryvonne	
Mme LABOULBÈNE Lydie	
M. LEBOYER Daniel	
M. BONISSENT Marc	
M. DIGUET Christian	
M. MARTI-FULLLANA Bernard	Absent

La séance est levée à 18h30